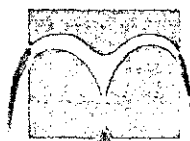


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réservé
au
Moniteur
belge



19016709

Déposé / Reçu le

22 JAN. 2019

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0474 686 326

Dénomination

(en entier) : **UBIWAY SA**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Route de Lennik 451 - 1070 Anderlecht

**Objet de l'acte : Nomination d'un président du conseil d'administration de la Société -
Démission d'un administrateur**

Extrait du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2018

Le conseil d'administration décide de désigner, avec effet immédiat, Monsieur Henri de Romrée, domicilié Rue Clément Delpierre 65 à 1310 La Hulpe, avec le numéro national 75.10.13-299.83, en qualité de président du conseil d'administration de la Société.

Son mandat de président sera non rémunéré et cessera automatiquement avec son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration mandate chacun des administrateurs, François Soenen, Hélène Mespouille, Sofia Torcq et Jackie-Anne Jensen (employés de bpost SA de droit public), agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour publier les décisions prises par le conseil d'administration dans les annexes au Moniteur belge, de remplir tous les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de commerce et à cet effet, de faire le nécessaire

Extrait de l'Assemblée Générale DE LA SOCIETE du 20 DECEMBRE 2018

1. Démission d'un administrateur

L'assemblée générale accepte – avec effet au 31 décembre 2018 à minuit – la démission de Monsieur Philippe Dubois en qualité d'administrateur de la Société.

L'assemblée remercie Monsieur Philippe Dubois pour ses services.

2. Procurations

Les actionnaires mandatent chacun des administrateurs, François Soenen, Hélène Mespouille, Sofia Torcq et Jackie-Anne Jensen (employés de bpost SA de droit public), agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour publier les décisions prises par l'assemblée générale dans les annexes au Moniteur belge, de remplir tous les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de commerce et à cet effet, de faire le nécessaire.

Sofia TORCQ
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).